

Marché à Procédure Adaptée

Règlement de consultation

Référence : **2026-SNCDG-0308**

N° annonce BOAMP : [26-77529](#)

Nota Bene : Le règlement de consultation ne constitue pas un document à usage contractuel mais détermine les conditions de la mise en concurrence.

Objet du marché : Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques du Centre des Finances publiques de St Nazaire De Gaulle.

1. Modalités de la consultation

1.1. Procédure de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée au regard des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique (CCP) pour les **lots 1,2,6 et 7**.

Il est conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises. Les entreprises souhaitant se présenter groupées pourront choisir la forme du groupement conjoint avec solidarité du mandataire (art. R2142-19 à 27 du CCP).

Les lots 3, 4 et 5 sont couverts par des accords-cadres de la Plateforme régionale des achats (PFRA) des Pays de la Loire et feront l'objet de bons de commande. Ils ne font dès lors pas partie de l'exécution du présent MAPA.

Toutefois, les titulaires de ces accords-cadres restent soumis aux dispositions du présent règlement de consultation (RC), du CCAP et du CCTP pour tout ce qui concerne l'exécution technique et administrative de leurs prestations. Ils doivent notamment respecter les dispositions du RC relatives aux pièces à présenter lors de la consultation, incluant la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF). L'ensemble de ces obligations s'applique à l'exclusion des règles liées à la sélection des candidatures et s'exécute en adéquation avec le CCAP de l'accord-cadre de la PFRA. En cas de contradiction, les clauses de l'accord-cadre prévaudront.

1.2. Accès à la consultation

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr

1.3. Visite obligatoire

Avant le dépôt de l'offre, une visite du site et de ses installations est obligatoire. Elle pourra se dérouler au cours de l'une des dates mentionnées ci-dessous :

- 21 août 2026
 - lots menuiserie extérieure, plafonds suspendus, doublage isolation à 14h
 - lot peinture à 15h
- 24 août 2026
 - lot Chauffage Ventilation à 9h
 - lot Isolation technique par l'extérieur (ITE) à 10h30
 - lot Électricité à 11h30
- 18 septembre 2026
 - lot Chauffage Ventilation à 9h
 - lot Isolation technique par l'extérieur à 10h30
 - lot Électricité à 11h30
 - lots menuiserie extérieure, plafonds suspendus, doublage isolation à 14h
 - lot peinture à 15h
- 21 septembre 2026
 - lot Chauffage Ventilation à 9h
 - lot Isolation technique par l'extérieur à 10h30
 - lot Électricité à 11h30

Une attestation de visite sera remise.
Les questions seront à poser via PLACE.

1.4. Date limite de réception des plis

Les réponses sont à transmettre exclusivement par voie dématérialisée sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr.

Les offres initiales peuvent être déposées jusqu'au : **25 septembre à 12h.**

Les candidats sont seuls responsables du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limite ne seront pas acceptées. Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres finales.

1.5. Variantes

Les variantes :

- ☒ Sont autorisées (tant que la solution permet d'améliorer le confort thermique d'été et de respecter la réglementation thermique existante - Décret tertiaire 2050, offre un avantage technique ou économique, ne modifie pas le calendrier et n'entraîne pas une modification des prestations à la charge d'un autre lot) ;
- ☐ Ne sont pas autorisées.

1.6.Prestation supplémentaires éventuelles

Le marché comporte des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires décrites dans le cahier des clauses techniques particulières des lots concernés :

- PSE 01 : Percements / sciage (lot 7)
- PSE 02 : Incidence pour ITE avec finition StoLotusam MP (lot 1)
- PSE 03 : Relampage des bureaux et du sous-sol des bâtiments Bretagne et De Gaulle avec sous-section 4 sur ouvrages amiantés (lot 6)
- PSE 04 : Raccordement des volets roulants sur la GTB (lot 6)

Le candidat doit, sous peine d'irrégularité, de son offre, remettre un dossier conforme à la solution technique de base et chiffrer la (les) PSE demandée(s).

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas retenir les PSE à l'issue de la consultation.

1.7.Questions posées

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaire et aux compléments d'information reçues jusqu'au huitième jour avant la date limite de réception des offres, sont transmises aux candidats au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Lorsqu'un complément d'informations nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans le délai des 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, le délai de réception des offres est reporté dans les conditions prévues à l'article R.2151-4 du Code de la Commande Publique.

1.8.Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Il se réserve aussi la possibilité de négocier avec les 3 candidats les mieux classés après analyse des offres.

Dans cette hypothèse, la négociation sera engagée librement avec les candidats sélectionnés. Elle sera conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats et portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères que ceux du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base.

Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec le ou les candidats retenu(s) par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'échanges écrits, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le courriel.

En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.

2. Présentation des candidatures et des offres

2.1. Présentation des candidatures

Une même entité juridique ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

Le candidat doit transmettre obligatoirement les éléments de capacité suivants :

1. Les candidats ont le choix de présenter leur candidature :

- sous forme de document unique de marché européen électronique (DUME) en utilisant le service DUME ou le service exposé de PLACE.
- sous forme de candidature standard en utilisant les formulaires DC1 et DC2

2.2. Présentation des offres

Lors du dépôt de son offre pour les **lots 1,2,6 et 7**, le candidat doit transmettre obligatoirement :

1- Le contrat - acte d'engagement et ses annexes (pièces de prix) complétés, notamment le DPGF.

La signature n'est pas obligatoire pour le dépôt du dossier. Elle le sera pour la notification du marché, sous format électronique de préférence.

2- Le cas échéant, le pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

Si le signataire diffère du président, du directeur ou du gérant de l'entreprise/agence.

3- Le mémoire technique et ses annexes présentant notamment : (voir 2.4 du CCTP)

- Organisation retenue pour l'exécution du chantier avec notamment le nombre de personnes mobilisées pour la prestation (organigramme faisant apparaître l'encadrement et le rôle de chaque intervenant notamment le conducteur des opérations sur site qui assurera la coordination avec les autres lots, le chef de chantier, les effectifs des compagnons par phase), le schéma de principe du PICT, les modalités de prise en compte du site urbain et des travaux en site occupé ;
- Organisation retenue pour l'exécution des travaux et notamment les moyens matériels mis en œuvre, les performances énergétiques des matériaux proposés, les modalités de mise en œuvre des matériaux et les techniques employées ;
- Dispositions et modes opératoires envisagés pour la réalisation des travaux en sous-section 4 dont le nombre de compagnons formés et les attestations de formation ;
- Présentation d'un planning détaillé des travaux ;
- Présentation de la procédure mise en place pour assurer la continuité des travaux en cas d'incident (panne de véhicule, accident, absence de personnel,...) ;
- Moyens techniques mis en œuvre pour assurer le recyclage ou la réutilisation des matériaux déposés ;
- Références (chantiers similaires).

4- Les attestations de formation pour la réalisation de travaux en sous-section 4 en cours de validité pour les lots concernés.

5- L'attestation de visite.

6- Le cas échéant, la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement (formulaire DC4). Le candidat y indique la part qu'il a l'intention de sous-traiter (la sous-traitance totale est interdite).

7- Relevé d'identité bancaire ou postale.

Pour les **lots 4,5 et 6**, le candidat doit transmettre le DPGF joint à la présente consultation et les produits mis en œuvre doivent correspondre au CCTP du marché PFRA.

2.3. Justificatifs et moyens de preuves à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat

Les documents justificatifs concernant les aptitudes et capacités sont :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles et tout autre document justifiant des capacités économique et financière, accompagnée de la liste de référence de contrat similaire à ce marché, au cours des trois dernières années ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile à jour ;
- Une déclaration appropriée de banque(s) ou, le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les pour chacune des trois dernières années;
- Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;
- Attestation en cours de validité de détention du Label RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement ») pour les candidats répondant à des lots dont les travaux sont éligibles à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) soit les lots :
 - Lot 1 Isolation technique par l'extérieur ;
 - Lot 2 Menuiserie extérieure ;
 - Lot 3 Doublage Isolation ;
 - Lot 7 Chauffage Ventilation.
- Coordination passée entre approvisionnement des matériaux et pose avec indication des délais habituels.

3. Examen des offres

3.1. Critères de notation des offres et pondération

Sont éliminées de la présente consultation sans être étudiées, les offres finales non présentées selon les éléments prévus dans le cadre du mémoire technique en annexe, irrégulières, inacceptables ou inappropriées comme définies aux articles L2152-1 et

suivants du CCP.

La note globale est sur 100, répartie de la façon suivante selon les lots :

LOT 1 ISOLATION TECHNIQUE PAR L'EXTÉRIEUR - OFFRE DE BASE + PSE 02

Critères d'attribution	Note maximale	Ordre de priorité
PRIX	40 points	1
DURÉE DE CHANTIER	20 points - Note méthodologique relative aux dispositions d'organisation du chantier envisagées dans le cadre du schéma de principe du PIC et planning DCE , de la prise en compte du site urbain et des travaux en site occupé : 15 points - Gestion de la continuité des travaux en cas d'incidents pour assurer le respect des délais : 5 points	2
VALEUR TECHNIQUE	20 points - Qualité et performance des matériaux proposés : 10 points - Mode opératoire proposé pour réduire les nuisances et la pollution (travaux en site occupé) : 10 points	3
VALEUR ENVIRONNEMENTALE	18 points - Matériaux avec Ecolabel européen ou EUCED pour les isolants de type laine minérale : 10 points - Moyens mis en œuvre pour réduire les nuisances et la pollution : 5 points - Empreinte carbone des véhicules liés aux travaux : 3 points	4
RESPECT DU CADRE	2 points - Réponse des entreprises en respectant le cadre du DPGF : 1 point - Réponse des entreprises en respectant le cadre du mémoire technique : 1 point	5

LOT 2 MENUISERIE EXTÉRIEURE ALUMINUIM - OFFRE DE BASE

Critères d'attribution	Note maximale	Ordre de priorité
PRIX	40 points	1
DURÉE DE CHANTIER	20 points - Note méthodologique relative aux dispositions d'organisation du chantier envisagées dans le cadre du schéma de principe du PIC et planning DCE , de la prise en compte du site urbain et des travaux en site occupé : 15 points - Gestion de la continuité des travaux en cas d'incidents pour assurer le respect des délais : 5 points	2
VALEUR TECHNIQUE	20 points - Qualité et performance des matériaux proposés : 8 points - Mode opératoire proposé pour les travaux en sous section 4 pour les lots concernés : 5 points - Mode opératoire proposé pour réduire les nuisances et la pollution (travaux en site occupé) : 7 points	3
VALEUR ENVIRONNEMENTALE	18 points - Moyens mis en œuvre pour assurer le recyclage ou la réutilisation des matériaux déposés : 8 points - Matériaux avec Ecolabel européen : 5 points - Empreinte carbone des véhicules liés aux travaux : 5 points	4
RESPECT DU CADRE	2 points - réponse des entreprises en respectant le cadre du DPGF : 1 point - réponse des entreprises en respectant le cadre du mémoire technique : 1 point	5

LOT 3 DOUBLAGE ISOLATION - NON CONCERNE**LOT 4 PLAFONDS SUSPENDUS - NON CONCERNE****LOT 5 PEINTURE – NON CONCERNE**

LOT 6 ELECTRICITE - OFFRE DE BASE + PSE 03 + 04

Critères d'attribution	Note maximale	Ordre de priorité
PRIX	40 points	1
DURÉE DE CHANTIER	20 points -Note méthodologique relative aux dispositions d'organisation du chantier envisagées dans le cadre du schéma de principe du PIC et planning DCE , de la prise en compte du site urbain et des travaux en site occupé : 15 points - Gestion de la continuité des travaux en cas d'incidents pour assurer le respect des délais : 5 points	2
VALEUR TECHNIQUE	20 points - Qualité et performance des matériaux proposés : 8 points - Mode opératoire proposé pour les travaux en sous section 4 pour les lots concernés : 5 points - Mode opératoire proposé pour réduire les nuisances et la pollution (travaux en site occupé) : 7 points	3
VALEUR ENVIRONNEMENTALE	18 points - Moyens mis en œuvre pour assurer le recyclage ou la réutilisation des matériaux déposés : 8 points - Matériaux avec Ecolabel européen : 5 points - Empreinte carbone des véhicules liés aux travaux : 5 points	4
RESPECT DU CADRE	2 points - Réponse des entreprises en respectant le cadre du DPGF : 1 point - Réponse des entreprises en respectant le cadre du mémoire technique : 1 point	5

LOT 7 CHAUFFAGE VENTILATION - OFFRE DE BASE + PSE 01

Critères d'attribution	Note maximale	Ordre de priorité
PRIX	40 points	1
DURÉE DE CHANTIER	20 points - Note méthodologique relative aux dispositions d'organisation du chantier envisagées dans le cadre du schéma de principe du PIC et planning DCE , de la prise en compte du site urbain et des travaux en site occupé : 15 points - Gestion de la continuité des travaux en cas d'incidents pour assurer le respect des délais : 5 points	2
VALEUR TECHNIQUE	20 points - Qualité et performance des matériaux proposés : 10 points - Mode opératoire proposé pour les travaux en sous section 4 pour les lots concernés : 5 points - Mode opératoire proposé pour réduire les nuisances et la pollution (travaux en site occupé) : 5 points	3
VALEUR ENVIRONNEMENTALE	18 points - Moyens mis en œuvre pour assurer le recyclage ou la réutilisation des matériaux déposés : 8 points - Matériaux avec Ecolabel européen : 5 points - Empreinte carbone des véhicules liés aux travaux : 5 points	4
RESPECT DU CADRE	2 points - Réponse des entreprises en respectant le cadre du DPGF : 1 point - Réponse des entreprises en respectant le cadre du mémoire technique : 1 point	5

Le marché est attribué au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution énoncés dans le présent règlement de la consultation, sous réserve de la production des pièces prévues aux articles R2143-6 et suivants du code de la commande publique et selon les règles énumérées à l'article R2143-3 et suivants du code précité.

En outre, le soumissionnaire s'assure de respecter les mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie, conformément au règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014. A défaut, l'offre de l'attributaire pressentie sera rejetée. A défaut de production des pièces précitées dans le délai indiqué par le pouvoir adjudicateur, l'offre économiquement avantageuse est l'offre venant immédiatement après dans le classement, sous les mêmes conditions.

Le tribunal territorialement compétent auprès duquel de plus amples renseignements relativement aux voies de recours peuvent être demandés est le Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, BP24111, 44041 NANTES CEDEX 1.

Conformément à la réglementation en vigueur, les candidats évincés peuvent exercer les recours suivants :

- un référé précontractuel avant la conclusion du contrat ;
- un référé contractuel, après la conclusion du contrat dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE ou après la conclusion du contrat, dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ;
- un recours en contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la date de signature du contrat.